

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 12 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240912-DEL12092024_08-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 4

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Roger Clay, Administrateur

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué – procuration à Myrienne Bertrand
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Roger Clay
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

DEL12092024-08

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER
ANTENNE DE LA NIEVRE**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Considérant la volonté commune de prolonger et développer le partenariat entre l'association Nièvre Alzheimer – Antenne de la Nièvre et le CCAS de Nevers, afin que l'expertise de l'association profite aux patients, à leur entourage et aux professionnels du SSIAD,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les modalités de ce partenariat par une convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat soumise à votre examen, prévue pour une durée d'un an à la date de signature, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.
- D'autoriser le Président du CCAS à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente
Martine Mazoyer**